

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CARORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 cent

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

Le Congrès des Instituteurs. — France et Maroc.

En France, le congrès des instituteurs à Lille retient l'attention du monde universitaire. On a discuté sur une question théorique, l'enseignement de l'histoire dans les Ecoles, et comme il était naturel, on s'est fort peu entendu sur les solutions possibles.

Mais la grosse question était pratique; elle portait sur les déplacements d'offices qui sont pour les maîtres une charge très lourde et ont le grave inconvénient d'empêcher toute stabilité dans le personnel enseignant. Les discussions ont abouti à une requête touchante au ministre de l'Instruction publique.

Entre la France et le Maroc, un incident qui pouvait être fécond en complications, a éclaté cette semaine.

Un certain Bou-Mzian, notable algérien, a été arrêté sur l'ordre du Maghzen. Aussitôt son élargissement avec indemnité a été demandé par le ministre de France qui le considère comme protégé français et cet élargissement a été refusé par le Sultan qui a répondu que tout musulman résidant dans son empire était sujet marocain.

Le gouvernement français a dès lors fait porter l'incident à la connaissance de toutes les puissances adhérentes à la conférence et les a fait avertir qu'il était décidé à exiger réparation. Pendant 15 jours le Maghzen a résisté. Et il a fallu l'ordre de départ donné à M. St-René Taillandier pour que Bou-Mzian fût enfin rendu à la liberté.

A L'ÉTRANGER

La paix Russo-Japonaise

La paix est faite. A Portsmouth les négociations entamées depuis un mois et poursuivies au milieu de difficultés sans nombre, ont enfin abouti. Grâce en soient rendues aux diplomates qui savent faire les concessions obligées et d'autre part au généreux président de la République des Etats-Unis dont l'action sur le Congrès fut incessante.

Nous ignorons encore les termes exacts du traité et il faudrait au moins une semaine pour faire ce « libelle » mais, d'ores et déjà nous savons que Sakhaline reste partagée entre les deux belligérants, que les Russes n'auront pas d'indemnité de guerre à payer, mais qu'en revanche ils paieront les dépenses faites par les prisonniers sur le sol japonais.

Quant à la Mandchourie et à la Corée, causes premières de la guerre, celle-ci passe sous la souveraineté du Japon et si la Mandchourie revient à la Chine, l'Empire du Nippon en aura l'exploitation économique par Port-Arthur et les chemins de fer de l'Est-Chinois.

Somme toute le recul de la Russie est grand. Son prestige est d'abord atteint sur les masses chinoises que le taar blanc commençait à dominer. Puis c'est l'Océan Pacifique à peu près complètement fermé au commerce moscovite puisque Vladivostok n'est accessible aux navires qu'en été. Et le Japon gagne d'autant en prenant la direction des races jaunes et en organisant au nord du Pacifique une puissance analogue à celle de l'Angleterre sur les flancs de l'Europe.

LE FURETEUR.

MOTS DE LA FIN

Au jardin public entre mères de famille :

— ... Que d'ennuis j'ai avec les miens madame !...

Mme Nénesse. — Ah ? madame, les miens qui n'ont pas d'enfants sont bien heureuses...

LE PRÉSIDENT LOUBET

M. Emile Loubet, Président de la République, a officiellement annoncé à Valence son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat.

Je dis « officiellement », car aucun de ceux qui ont l'honneur d'être reçus par lui ne pouvaient ignorer la résolution qu'il a prise depuis bien longtemps, probablement depuis le jour même où il fut élu par le Congrès de Versailles.

Si l'on ne devait envisager que l'homme, ses qualités personnelles et la manière dont il s'est acquitté de ses hautes fonctions, on ne le verrait pas quitter l'Élysée sans un bien vif regret.

Je me rappelle que le soir même de notre retour de Versailles, quelques instants après les honteux et odieux incidents de la gare Saint-Lazare, je prédisais à quelques nationalistes, fort excités, que le nouveau président serait bien vite populaire, et j'ajoutais : le plus populaire de ceux que nous avons connus.

Ma petite prédiction s'est réalisée et je n'en tire pas vanité car, à vrai dire, je n'y ai eu aucun mérite.

Il suffisait d'avoir approché, si fût-ce que pendant quelques instants, l'homme qui en était l'objet pour ne pas s'y tromper.

Tout le monde a conservé le souvenir de l'immonde campagne nationaliste qui fut menée contre lui, ainsi que des incidents d'Auteuil, où la noblesse française étala pour sa honte son éducation d'écurie.

M. Emile Loubet resta impassible, sinon indifférent, devant tous ces outrages et ce débordement d'injures.

Je le vois encore nous disant à nous qui allions près de lui protester de notre dégoût et de notre indignation : « Calmez-vous, mes amis, ces gens ne me connaissent pas; plus ils s'agitent, plus je resterai ferme au poste « qui m'a été confié pour ainsi dire « malgré moi, et s'ils ne me prennent pas la vie, j'accomplirai intégralement mon mandat. » En disant cela, il tournait vers nous son regard clair, si naturellement doux et si nettement décidé ce jour-là.

Il a tenu parole. Par la dignité de son maintien, par la respectabilité de sa vie privée, par son attitude franche et loyale, il a lassé ses détracteurs et a eu raison de leurs injures.

S'ils n'étaient pas vraiment nombreux, ses insulteurs étaient bruyants et on en rencontrait quelques-uns jusque dans le Parlement.

Allez donc aujourd'hui leur rappeler, à ceux-là, leurs égarements passés; ils les nient pour éviter d'en rougir. Pénétrez dans les couloirs du Sénat et de la Chambre, interrogez autour de vous, choisissez les hommes les plus ardents de tous les partis, vous n'en trouverez pas un qui ne rende justice à la haute correction du Président Loubet.

Les autres chefs d'Etat n'ont pas tardé, eux aussi, à l'apprécier et, depuis la fondation de la République, aucun Président n'a été appelé à recevoir et à rendre autant de visites. On sait, d'ailleurs, quel cordial accueil il a reçu partout où il est allé. Sans doute, en Russie comme en Angleterre, comme en Italie, c'est la nation française qu'on acclamait surtout dans la personne de son Président; mais, il ne peut être contesté que les acclamations étaient rendues plus chaleureuses par le tact de ce Président et la sympathie qui s'attachait à lui. Ce n'est que justice de reconnaître qu'il est pour beaucoup dans la consolidation de nos relations amicales avec les autres peuples.

A l'intérieur, il n'a pas moins justifié notre confiance par la discrétion avec laquelle il a présidé à nos luttes. Certes, il serait grandement téméraire d'affirmer que, comme membre du Parlement, il eût accordé son suffrage à toutes les lois qu'il a signées comme Président de la République;

mais, s'il a parfois donné sa signature à contre-cœur, au moins n'en a-t-il jamais rien laissé paraître, en scrupuleux observateur de la Constitution qui interdit au Président irresponsable de substituer sa volonté à celle de la nation représentée par ses mandataires.

Nos regrets ne sont donc que trop justifiés, lorsque nous le voyons s'effacer devant un successeur.

Mais au point de vue républicain et démocratique, on ne peut s'empêcher d'approuver hautement la résolution qu'il a prise.

Si elle fait honneur à son désintéressement, car sa réélection ne ferait aucun doute, elle met en pleine lumière la supériorité du système républicain actuel qui exclut toute *camarilla* qu'un semblable régime comporte avec lui presque fatalement.

Sans sa volonté et malgré sa volonté un Président qui paraîtrait inamovible ne manquerait pas d'être bien vite entouré de toute une catégorie de courtisans qui, s'immobilisant autour de lui, déroberaient à sa vue les véritables sentiments et les aspirations de la masse du peuple.

Lui-même ne tarderait pas à n'être plus « du peuple », et il est nécessaire qu'il en reste pour avoir une claire vision des besoins de son pays.

Par l'exemple qu'il va donner, et tout en obéissant à son penchant personnel qui le pousse vers la calme retraite bien plus que vers les démonstrations les plus honorifiques et les plus flatteuses, M. Loubet rendra un service de plus à la République qu'il aime et à son pays qu'il affectionne par dessus tout.

Gustave L'HOPITEAU,
Député.

Causeries

L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

VII

Je renverserais volontiers les termes de votre proposition, mon cher Delvil: à mon avis, une idée bienfaisante n'est pas forcément vraie, mais une idée vraie est toujours bienfaisante.

— Et voilà ce qui nous divise, ô raison pure!

— O raison pratique, voilà notre éternel différend!

Mais j'admets ce progrès des idées: implique-t-il un progrès réel? Je veux que l'idée de Patrie se soit, en effet, élargie: nos frontières en sont-elles moins étroites?

— Il n'y a, mon ami, qu'un idéaliste qui puisse traiter si irrévérencieusement les idées. Ne vous ai-je pas dit et ne pensez-vous pas que les idées ne sont que l'expression générale des faits?

Oui, l'idée humaine de la Patrie implique des réalités vivantes. Ces réalités sont nées d'hier, mais elles sont en pleine croissance; elles n'ont pas de passé, mais l'avenir leur appartient.

L'avènement de l'Amérique et du Japon à la concurrence économique et commerciale, l'avènement des peuples organisés au gouvernement des nations, l'internationalisme industriel et financier, voilà des faits entre autres, dont notre conception moderne de la Patrie n'est que la représentation idéale.

Je reconnais volontiers que ces idées manquent un peu d'originalité; mais n'est-ce point là un signe des temps? Un lieu commun, mon ami, n'est qu'une idée triomphante.

Vous me demandiez avec ironie si nos frontières étaient moins étroites? Les frontières, mon cher Dargyr, sont une sorte de filet qui contient la vie du pays: le filet, il est vrai, a aujourd'hui les mêmes dimensions, ou peu s'en faut, qu'hier; mais les mailles en sont rompues: toute la vie y passe à travers.

Vous parliez d'utopie et de générosité mal employée, voici que je vous parle de nécessité et d'intérêts coalisés: n'y a-t-il pas là de quoi vous satisfaire?

Pas encore? Je dirais donc comme Candide « Quel homme supérieur que ce Poccourant! rien ne saurait le satisfaire »; et devant votre pessimisme obstiné je me livrerai, sans souci de vous convaincre, au plaisir de me donner tort.

Je continuerai donc à prétendre, dussé-je paraître coupable par trop d'imprudences, et ridicule par trop de simplicité, que telle est la forme naturelle du patriotisme français.

Nous avons trop fréquenté l'un et l'autre notre littérature pour ne pas savoir que sa puissance de diffusion est peut-être le plus clair de son originalité. Et la littérature, en ceci comme en tout, n'est qu'un témoin de la vie.

Nous sommes un peuple expansif: c'est le secret de notre force et de notre faiblesse.

« Il y aura toujours, dans le génie français quelque chose de plus puissant que sa puissance, de plus lumineux que son éclat: c'est sa chaleur, c'est sa communicabilité pénétrante, c'est l'attrait qu'il ressent et qu'il inspire en Europe. Le génie de l'Espagne de Charles-Quint est fier et aventureux, le génie de l'Allemagne est profond et austère; le génie de l'Angleterre est habile et superbe, celui de la France est aimant et c'est là sa force.

Séductible lui-même, il séduit facilement les peuples. Les autres grandes individualités du monde des nations n'ont que leur génie; la France, pour second génie, a son cœur ».

Eh bien! c'est son cœur que les nationalistes retirent à la France; et vous avouerez, mon cher Dargyr, que vous plait, que vous déclamez fort bien.

Dargyr a prononcé ces mots d'une voix indifférente et d'un air détaché. Il est évident qu'il ne m'écoute plus, il me paraît même qu'il me méprise un peu. A quoi songe-t-il! Que regardait-il?

— Que regardez-vous, Dargyr, mon bel ami! Le ciel allégre? la tendre feuillée? la goutte d'eau claire qui tremble à la pointe fine du gazon!

— Sous les frondaisons neuves du vieux jardin, je regarde, ô mon ami, le bel adolescent Avril qui se promène.

Il se promène à pas légers. Son pourpoint est couleur du temps, ses rubans couleur de soleil; sa bouche fraîche comme une cerise sourit...

— Mais le nationalisme, mon ami...

Sur le socle d'une des colonnes de marbre rose qui illuminent l'arc du Carrousel d'une clarté d'aube, des moineaux piaillaient.

D'un geste muet et significatif, Dargyr me les montra.

Et nous passâmes....

Georges DELVIL

La paix russo-japonaise

Le czar a reçu de M. Loubet, président de la République française, le télégramme suivant :

« Le Président de la République française à Sa Majesté l'empereur de Russie, à Tsarskoïé-Selo.

« J'adresse à votre Majesté mes vives félicitations pour le grand événement que sa haute sagesse a permis d'accomplir. La France, alliée de la Russie, est heureuse de voir terminer par une paix si honorable une guerre illustrée par tant d'actions héroïques. »

M. Loubet a adressé à l'empereur du Japon le télégramme suivant :

« Le Président de la République, à Sa Majesté l'empereur du Japon, Tokio.

« Je félicite Votre Majesté pour le grand acte de sagesse et d'humanité qu'elle vient d'accomplir. »

Le czar a répondu :

« Pétersbourg, palais Alexandra, 31 août, 10 h. 30 matin.

« A Son Excellence M. Emile Loubet, Président de la République française, Paris.

« Très sensible aux sentiments exprimés dans votre télégramme, d'hier, je vous en remercie sincèrement.

» NICOLAS. »

Voici la réponse du mikado :

« Tokio, 31 août, 2 h. soir.

« A Monsieur Loubet, Président de la République française, Paris.

« Je suis bien sensible à votre obligeant télégramme, et je vous en remercie sincèrement.

» MUTSU-HITO. »

Les dernières escarmouches

Le quartier général japonais en Mandchourie annonce une série d'engagements :

Le 27 août, dans le district de Hsing-Ching, les Russes ont attaqué à Nan-Chan-Chen-Tzu et à Ru-Shan-Tzi, mais ils ont été repoussés.

Dans un troisième engagement, les Japonais ont mis en déroute un détachement d'infanterie montée russe, près de Yu-Tiang-Tzu, dans le district de Taolu.

Le même jour, les Japonais ont livré trois attaques heureuses, et ont capturé deux positions.

L'entretien des prisonniers

L'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg apprend d'une source sûre que les gouvernements russe et japonais se présenteront mutuellement, aussi promptement que possible, après l'échange de leurs prisonniers leur compte des dépenses encourues pour l'entretien des prisonniers depuis le jour de leur capture jusqu'au jour de leur décès ou de leur échange. La Russie paiera au Japon la différence entre les sommes effectivement déboursées respectivement par le Japon et par la Russie pour les prisonniers.

TRUCS DIPLOMATIQUES

Les vastes bluffs auxquels se livrent actuellement, de part et d'autre, les plénipotentiaires russes et japonais à la conférence de Portsmouth ont redonné une note d'actualité aux trucs classiques employés en diplomatie, c'est ainsi que M. Harduin, dans le *Main*, raconte avec humour comment fut employé, il y a quelques années, le truc de la malle :

« En ce temps-là arriva à Rome un Anglais, nommé Dunn, si je ne me trompe. Il était envoyé au Pape par l'impératrice de Chine et venait proposer à Léon XIII de prendre des arrangements pour enlever à la France le protectorat des chrétiens en Chine.

« Cette démarche était beaucoup moins politique qu'elle n'en avait l'air. Il s'agissait simplement d'obliger le gouvernement français, qui résistait, à vendre une partie des jardins de la mission catholique à Pékin.

« Ces jardins n'étaient séparés que par un mur des jardins royaux, et les missionnaires, du haut d'une tour ou d'un clocher, voyaient tout ce qui se passait dans l'enceinte impériale. L'impératrice, excedée de la surveillance qu'ils exerçaient, voulait s'en débarrasser. Elle avait donc imaginé de menacer le protectorat de la France pour amener le gouvernement français à ses fins.

« Son stratagème semblait avoir des chances de réussir, car le Pape avait fort bien accueilli l'envoyé anglais et négociait avec lui.

« Naturellement, l'ambassadeur de France à Rome — c'était le comte L. de Béhaine — suivait de près le travail de l'Anglais, cherchait à le contrecarrer, sans réussir à obtenir du Pape, qui probablement voulait tirer parti de la situation, une solution. Il avait mis Léon XIII en demeure de rompre les négociations et de congédier l'Anglais.

« Le Pape faisait la sourde oreille, et l'ambassadeur laissa entendre que son gouvernement lui avait donné l'ordre de quitter Rome s'il n'obtenait pas satisfaction.

« Sans doute, sa menace ne fut pas prise au sérieux, car l'Anglais était toujours là.

« C'est alors que M. L. de Béhaine recourut au truc de la malle.

« Un jour, malles et valises furent descendues en grand tralala des greniers et étalées bien en vue dans le vestibule de l'ambassade. Une heure après, le Vatican, informé de ce déménagement, cédait sur toute la ligne et les coffres remontaient au grenier. »

Les troubles en Russie

Attentats de cosaques

Un soldat a tué deux juifs; à Patrikau, trois cosaques ont tenté de violer une jeune fille; les cris de celle-ci ayant attiré la foule, les cosaques tirèrent leur salve; des coups de revolver partirent aussitôt de la foule à leur adresse. Une patrouille survint et ouvrit le feu par deux fois; un homme fut tué, sept personnes, dont cinq femmes et un enfant furent blessées.

La Douma et les Zemstsvos

Le bureau du congrès des zemstsvos et des municipalités tiendra le 21 septembre une séance pour l'attitude à observer envers la Douma d'Empire et discuter la décision de l'Union des Unions en boycottant la Douma.

INFORMATIONS

Le Voyage de M. Loubet

Le Conseil des ministres espagnol s'est occupé du voyage de M. Loubet. M. Salmeron adressera, au nom du parti républicain, un message de félicitations au président Roosevelt.

La question du Maroc

Le courrier de la légation française du 27 août, qui annonce que Bou-Mzian a été remis en liberté, ne parle pas de l'attitude du maghzen au sujet des autres points des revendications françaises, mais il paraît qu'il persiste dans son entêtement et que M. Saint-René Taillandier devra continuer à exercer une pression pour obtenir satisfaction complète. On sait que des instructions tendant à la présentation de réclamations supplémentaires ont été expédiées à M. Saint-René Taillandier.

D'après un télégramme de M. Saint-René Taillandier, parvenu ce matin au quai d'Orsay, le maghzen a relâché Si-Bouziem et l'a remis à notre vice-consul; mais le gouvernement marocain a accompagné la remise de Si-Bouziem d'une lettre dont ni les termes ni les réserves ne sauraient être acceptés.

Cette mesure ne nous donne qu'une satisfaction apparente et cette affaire ne saurait être considérée comme réglée définitivement.

Les relations franco-allemandes

La *National Zeitung* publie un article sensationnel de M. de Wildenbruch, filsmorganique du prince Louis-Ferdinand de Hohenzollern, poète et historien dont l'autorité est très grande.

Cet article est relatif aux relations franco-allemandes. M. de Wildenbruch dit qu'il n'existe pas en Allemagne d'homme raisonnable hostile à la France.

« La guerre de 1870 ne fut pas, dit-il, la conséquence d'une politique de conquête, mais le résultat de la politique existant depuis Richelieu et qui voulait qu'il y eût toujours une puissance dominante.

« Or, il n'existe plus de puissance dominante sur le continent, et les deux puissances qui possèdent la plus haute culture doivent marcher la main dans la main pour le bien de l'humanité. Les générations actuelles ont

une grande responsabilité, car il dépend d'elles que l'amitié des deux peuples permette de réaliser la paix universelle et le rêve des Etats-Unis d'Europe.

Le Traité de Commerce avec l'Italie

Comme on a l'espoir de pouvoir faire entrer en vigueur, au 1^{er} mars 1906, le nouveau traité de commerce avec l'Italie, paraphé à Vallombrosa, ainsi que le traité additionnel au traité de commerce avec l'Allemagne, les gouvernements d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont décidé de dénoncer, le 31 août, pour la date du 1^{er} mars 1906, la déclaration signée le 24 septembre 1904 à Rome, touchant le règlement provisoire des relations commerciales entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

Les Soldats d'un an

La date d'appel à l'activité des 73.618 jeunes soldats n'ayant qu'une année de service à accomplir est fixée au dimanche 8 octobre.

Les dispositions ministérielles concernant la répartition entre les corps et l'affectation des jeunes gens sont sensiblement les mêmes qu'en 1904. Pour les détails d'application, les autorités militaires ont reçu une instruction confidentielle.

L'affaire Jaluzot

M. Ducasse, juge d'instruction, a interrogé jeudi après-midi M. J. Jaluzot, assisté de son défenseur, M^e Barbois. Il lui a donné connaissance du mémoire déposé il y a quelques jours, à la suite de sa plainte, par M. Martinet, secrétaire général du Syndicat des employés.

M. Jaluzot a répondu qu'il n'avait rien à dire; qu'il était innocent, et que, d'ailleurs, le « quitus » que lui avait donné récemment l'assemblée générale des actionnaires, a montré suffisamment la fausseté des imputations de M. Martinet. Il a ajouté que toutes les sommes dues allaient être intégralement payées.

Fédération des Jeunes Laïques de France

Le Congrès National des Jeunes Laïques de France, s'ouvrira à Tours le jeudi 7 septembre sous la présidence d'honneur de M. Anatole France.

Les séances du Congrès seront tenues les 7, 8, 9 et 10 septembre, présidées par MM. Pic-Paris, sénateur maire de Tours, Lucien-Victor Meunier, rédacteur en chef de la *France du Sud-Ouest*, Louis Havet, membre de l'Institut, Léon Fuménont, député belge et Desmons, vice-président du Sénat.

L'honnête Débiteur

Un commerçant de la rue Lafayette avait pour débiteur d'une somme de 30.000 francs un commerçant de Hambourg qui, après avoir déposé son bilan, était parti pour l'Amérique. Avant son départ, le failli hambourgeois avait écrit au commerçant parisien une lettre où il disait : « Soyez tranquille, je ne vous oublierai pas; si, comme je l'espère, la fortune daigne me sourire, je m'empresserai de vous le faire savoir. »

Le commerçant de la rue Lafayette ne pensait plus à cette affaire lorsque, dans l'après-midi d'hier, un rassemblement imprévu se forma devant sa porte.

Au milieu de la chaussée, de nombreux badauds faisaient cercle autour d'un superbe chameau, qu'un homme bizarrement vêtu de peaux de bêtes et chaussé de bottes en cuir rouge tenait par la bride. Un gardien de la paix s'approcha et interrogea le chameau.

Accompagnant ses explications de grands gestes, celui-ci répondit en un mauvais français : — Je suis un honnête homme, monsieur le policier... J'ai des dettes... je viens les payer.

El l'honnête débiteur fit entrer le chameau dans la cour de la maison de son créancier.

« — Me trouvant de passage à Paris, dit-il au commerçant, j'ai eu l'idée de venir m'acquitter de ma dette envers vous. Ne possédant pas la somme de 30.000 francs qui vous est due, je vous ai amené mon plus beau chameau. Dans quelque temps, je vous expédierai un jeune lion d'Abyssinie. »

Là-dessus, le chameau se retira et, montant dans un fiacre, disparut.

Le commerçant a gardé le chameau et attend le jeune lion abyssin promis à sa collection zoologique.

Petites Nouvelles

— Le célèbre ténor Tamago est mort jeudi matin à Varèse.

— Le croiseur cuirassé de 1^{re} classe *Jules Michelet* a été lancé jeudi à Lorient avec un plein succès devant une foule considérable.

— Les projets du nouveau traité de commerce Austro-Hongrois-Bulgare ont été échangés le 22 août avec Vienne et Sofia.

— Le gouvernement allemand va émettre des timbres-postes destinés

spécialement au protectorat de Kiao-Tchéou. Ce qui en fait le côté original, c'est que la valeur en sera indiquée non en marks et en pfénigs, mais en dollars et en vats.

— La foudre est tombée sur plusieurs points de la région à la suite d'orages mêlés de grêle. Les dégâts sont considérables.

— Un cablogramme, reçu de Brazzaville par le ministère des colonies, annonce que Gaude et Toqué viennent d'être condamnés chacun à cinq ans de réclusion.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan, dans la *Dépêche* :

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du régime que le souverain de toutes les Russies accordé à son peuple, pour voir qu'au fond le despotisme ne désarme dans aucune mesure. Peut-on concevoir une idée plus étrange que celle de doter la Russie d'une forme de Parlement, sans accorder l'ombre d'une liberté à la presse? Voilà un empire démesuré, où plus de cent millions d'hommes ne savent de ce qui se passe dans le monde en général et dans leur propre pays en particulier, que ce que la police veut bien leur permettre de savoir, les journaux étant soumis à un bon plaisir illimité. Comment une opinion publique pourrait-elle se former dans un pareil empire? Et sans opinion publique, comment un Parlement peut-il fonctionner? Où trouverait-il ses inspirations? Où trouverait-il un appui? A qui s'adressera-t-il?

Revue de la presse locale

Du *Quercinois* :

Pour avoir préféré la lutte à outrance à la paix telle que l'imposaient les Nippons, la Russie reprend sa place dans le monde, nullement diminuée d'influence, peut-être grandie, apte à jouer immédiatement un rôle dans les conflits diplomatiques qui menacent notre vieille Europe.

La France a lieu de se réjouir de la conclusion de la paix, car elle retrouve son allié fidèle au moment où elle a le plus besoin de savoir sur la frontière de l'ouest russe les cinq cent mille hommes de Liniévitch.

L'empereur Guillaume n'a sans doute pas les mêmes motifs que nous d'accueillir avec transport une si soudaine terminaison de la guerre. La mauvaise volonté qu'il mit à ne pas vouloir intervenir au cours des négociations ne nous laisse que trop supposer que dans ses conceptions politiques de l'heure présente, il n'avait point envisagé l'éventualité de ce coup de théâtre.

CHRONIQUE LOCALE

Passages dans la réserve

La question s'est posée de savoir à quelles dates devront passer dans la réserve de l'armée active les militaires qui vont être prochainement libérés, et les jeunes gens des classes 1902, 1903, et 1904, qui seront incorporés cette année, en octobre.

Le ministre vient de décider que les règles à appliquer à ce sujet sont les suivantes :

1^o Les militaires qui vont être renvoyés cette année dans leurs foyers, étant libérés avant la mise en vigueur complète de la loi du 21 mars 1905, passeront dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1905.

2^o Les jeunes gens qui seront libérés avec la classe en 1906, devant quitter les drapeaux alors que la loi du 21 mars 1905 sera applicable, seront versés dans la réserve à dater du 1^{er} octobre 1906.

3^o Il doit être bien entendu que les hommes de la classe de 1904, ainsi que ceux qui seront incorporés comme appelés des classes antérieures, à dater du 1^{er} octobre prochain, auront leur date de passage dans la réserve fixée à la date du 1^{er} octobre, et que, à dater du 21 mars 1906, toutes les classes antérieurement libérées seront alignées à cette date du 1^{er} octobre, par application de l'article 100 de la nouvelle loi. Cette date du 1^{er} octobre sera donc, pour toutes les classes, la date d'origine du service, ainsi que celle du passage dans les différentes catégories de réserve.

CAHORS

L'affaire de Leyme

Le Congrès des Amicales d'Instituteurs de France, qui se tient actuellement à Lille, a décidé de porter l'affaire de Leyme devant le Conseil d'Etat.

Syndicat des Planteurs de Tabac du Lot

La Commission administrative du Syndicat des planteurs de tabac a l'honneur d'informer les planteurs que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le dimanche 3 septembre, sera remise, en raison de l'urgence des travaux agricoles, au dimanche 17 septembre.

La Commission.

L'Union de l'Equivoque

OU

L'Equivoque de l'Union

Si le *Réveil* s'était borné à continuer sa polémique personnelle contre le *Journal du Lot*, nous aurions, comme nous l'avions déclaré, observé le plus strict silence. Mais comme de cette polémique personnelle notre confrère veut tirer des conclusions d'ordre général au point de vue de la situation des partis dans le département, il jugera bon que nous le suivions sur ce nouveau terrain.

L'organe de la rue des Tabacs portait en manchette dimanche dernier, le titre ronflant :

Exécution du « Journal du Lot » par le Conseil général

Vote unanime

Ainsi, de l'aveu même de notre confrère, la motion présentée par MM. Vival, Pagès-Lechesne, Larnaudie et Murat passait par dessus la tête de M. l'Ingénieur en chef, pour essayer d'atteindre le *Journal du Lot*.

Ainsi, il est avéré que M. Vival, le rédacteur de la dite motion, se souciait de l'Ingénieur comme un poisson d'une pompe.

Ainsi, il est proclamé, par notre confrère lui-même, que la motion Vival n'était que la continuation de la polémique entre le *Journal du Lot* et le *Réveil*, que cette polémique n'a été soutenue par notre confrère... ou par les inspirateurs et les rédacteurs de ses articles, que dans un intérêt personnel; que ce n'était point l'avenir politique de notre département, mais bien le souci du sort prochain de certains personnages, s'abritant sans fierté derrière M. Soulié, qui avait fait naître cette polémique.

D'une « Affaire » touchant à la justice due à un ferme et solide républicain indignement molesté par l'Ingénieur en chef, malgré et contre les ordres ministériels; d'une affaire intéressant par suite l'administration de notre département, on a, par un trop subtil machiavélisme, fait une question de parti, de coterie — le mot n'a jamais été aussi bien appliqué. Et les sourdes vengeances de personnalités démasquées par le *Journal du Lot*, et condamnées par le suffrage universel, se sont données la facilité de s'assourdir dans un ordre du jour à propos duquel on savait bien que nos amis, — plus soucieux que M. Vival de la dignité du Conseil général, — refuseraient de provoquer, encore moins d'accepter la moindre discussion. Le vote unanime de la motion Vival et la motion présentée à la séance suivante par MM. Cocula, Talou, Daffas, Peyrichou et Couderc, ont assez clairement souligné cette idée que nous nous donnions la peine d'insister.

Tout a une fin, et M. Vival prévoyant le déplacement possible de M. Soulié — il exprime sa crainte dans les brèves explications dont il a fait suivre sa lecture — a jugé l'occasion bonne pour démasquer ses batteries.

Que M. Soulié s'en aille, étouffé sous les fleurs et avec le bon billet de M. Vival, cela importe peu au député de Figeac; mais il veut que l'on sache bien que M. Vival tient le *Journal du Lot* et son œuvre dans le département, en piètre estime, puisque cette œuvre est toute de justice, de désintéressement, de loyauté républicaine, qu'elle est la lutte ouverte contre les traitres du Parti.

Il ne nous déplaît pas qu'ainsi se termine la polémique, à propos d'un fonctionnaire... qui passe, et dont nous souhaitons ardemment que le département n'ait pas à regretter dans un prochain avenir, les services, la complaisance et la facilité des relations à l'égard des élus.

Le masque tombe et la grandiose manifestation en faveur de la campagne du *Réveil* reste douteuse, pour le moins.

Quelle est donc cette campagne? Le *Réveil* la découvre enfin : c'est une campagne d'union!

Elle est loin de nous être apparue ainsi. Bien au contraire. A vrai dire, nous en souhaitons la fin parce que notre polémique avec un journal qui jusqu'à aujourd'hui a défendu le programme et les candidats du parti radical, nous faisait redouter une division dans le parti. Le lecteur a une tendance à suivre assez volontiers l'opinion du journal qu'il a l'habitude de lire. Il eût été vraiment fâcheux que la cause de la division dans nos rangs fût l'ancien boulangiste, aujourd'hui ingénieur en chef, attardé dans son avancement par des motifs que ses chefs peuvent seuls justement apprécier et dont M. Vival n'a cure.

Mais cet ancien boulangiste, au lieu d'être une cause de division du parti qu'il a autrefois si audacieusement combattu, est au contraire la cheville ouvrière, le pivot de l'union!!!

Demandez plutôt au *Réveil* : « Nous allons pouvoir faire enfin de bonne œuvre républicaine », s'écrie triomphalement et avec un remar-

quable à propos notre politique confrère?

De quelle œuvre républicaine s'agit-il dans les colonnes du *Réveil*?

De quelle union ce journal se fait-il désormais ouvertement le champion?

De la réélection de M. Rey dans l'arrondissement de Cahors; de celle de M. Vival dans l'arrondissement de Figeac. De toute union qui assurera à ces deux hommes leur succès aux élections où ils se présenteront.

Est-ce là la bonne œuvre républicaine qu'entendent faire les radicaux de notre pays qui n'ont jamais failli, qui n'ont point comme MM. Rey et Vival — ce dernier par ses actes dans son arrondissement — trahi le parti qui les a élus, le programme qu'ils ont accepté?

Est-ce à ce résultat par trop personnel des élections législatives que MM. Cocula, Pauliac et Costes, s'ils sont réélus sénateurs en janvier, comptent apporter l'effort de leur influence, grandie à ce moment par le récent succès du parti radical.

Nous avons grand-peine à le croire. On chuchote bien que l'un des trois sénateurs a montré de la complaisance et a ainsi rendu un grand service durant la session dernière à M. Vival et par suite, ajoute-t-on à M. Rey. Mais nous aimons à affirmer que ce n'est là qu'un racontar sans fondement. Si le bruit cependant venait à se préciser, autant qu'il peut l'être, on aurait une nouvelle clé de l'article du *Réveil*, de la tactique et des plans de son rédacteur.

Mais nous ne craignons pas de déclarer, sans plus attendre, que cette tactique ne pourrait être suivie par la très grande majorité du parti, et que les espérances qu'on fonde sur elle seraient certainement déçues.

Pour notre part, il est de notre rôle de dévoiler les arrière-pensées, les manœuvres, tout ce qui peut être contraire aux intérêts, non de telle ou telle personnalité, mais du parti radical et de l'avenir de notre démocratie, et nous n'y manquerons pas. Nous estimons rendre ainsi un précieux service à notre parti : l'union que nous préconisons n'aura pas pour but la satisfaction d'appétits impatients, ni le maintien injustifié de situations acquises dont on a profité pour dupliquer et molester les républicains sincères. L'union que nous réclamons n'est point l'union de l'équivoque. C'est celle qui rejettera à droite M. Vival et M. Rey.

Nous ne croyons pas être désavoués par nos sénateurs si nous déclarons que cette opinion est également la leur; elle est celle de l'unanimité de leurs amis, de la très grande majorité du parti radical.

Nous voulons et nous défendrons l'union en ces termes et dans ce sens; nous ne voulons pas « l'équivoque de l'union ».

C'est le devoir du parti radical. Nous n'avons pas, en l'indiquant, la prétention de l'imposer. Nous le constatons pour ceux qui veulent l'ignorer, puisqu'il faut que cela soit dit.

LE PRIX DU GAZ

La Commission municipale de l'éclairage s'est réunie hier pour étudier la réponse de la Compagnie du gaz.

La Compagnie propose de baisser le prix du mètre cube de gaz à 22 centimes dans un délai de 4 ans, de la façon suivante :

25 centimes en 1905-06.

24 — — 1907-08

22 centimes à partir de 1909

mais cela à condition que la ville prolonge le traité avec la Compagnie de 20 ans.

La Commission et l'avocat de la ville, M^e de Valon, estiment que les conditions sont excessives, et la question ne paraît pas devoir être encore résolue.

La Compagnie a fait, d'autre part, des propositions pour l'éclairage à l'électricité, mais les prix qu'elle a proposés sont inacceptables.

Grandes manœuvres

Le 7^e d'infanterie quittera Cahors dans la nuit de samedi à dimanche vers 4 heures du matin.

Cette année, les manœuvres seront de peu de durée : Elles ne dépasseront pas six jours, au moins quand aux manœuvres proprement dites.

La 63^e brigade, sous les ordres du général Penaud, à Agen, opérera dans le Lot-et-Garonne. Les manœuvres se dérouleront, du 7 au 12 septembre, dans la zone : Sainte-Livrade, Ville-neuve-sur-Lot, Penne-sur-Lot, Laroque-Timbat, Saint-Antoine. Le demi-régiment de dragons affecté à cette brigade quittera Montauban demain 3 septembre pour rejoindre le 9^e et le 7^e régiments d'infanterie, auxquels il est affecté, à raison d'un escadron par

régiment. Le groupe d'artillerie qui doit marcher avec cette brigade est parti aujourd'hui de Toulouse.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois d'août :

Naissances, 16, se décomposant comme suit : 7 garçons, dont 2 naturels, et 9 filles, dont une naturelle.

Décès, 28, dont 17 du sexe masculin, et 11 du sexe féminin.

Mariages, 4; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : deux au-dessous de 1 an; deux de 1 à 10 ans; un de 21 à 30 ans; deux de 31 à 40 ans; deux de 41 à 50 ans; quatre de 51 à 60 ans; sept de 61 à 70 ans; quatre de 71 à 80 ans.

Musique du 7^e

Par suite du départ du 7^e d'infanterie pour les grandes manœuvres, la musique militaire ne se fera pas entendre sur les allées Fénélon dimanche soir.

Jeudi, l'Avenir Cacurcien donnera le concert musical.

Suicide

Dans notre dernier numéro nous avons relaté que le nommé Caunésil, entrepreneur de travaux publics à Magnac-Laval, s'était suicidé en se jetant dans le Lot en aval de la chaussée de Labéraudie.

Le corps du malheureux que l'on n'avait pu, durant deux jours, retirer de l'eau, à cause des difficultés qu'offrait ce repêchage, a été ramené jeudi soir vers 5 heures sur la berge, mais après de grands efforts.

Le corps du noyé était dans un tel état de décomposition que l'on a dû le mettre en bière immédiatement, et le transporter à l'hospice de Cahors pour les formalités d'usage.

Le corps était complètement nu, les vêtements ayant été déchirés par suite des ballotements continus que le courant de l'eau, très fort à cet endroit de la rivière, avait fait subir au corps du malheureux.

Cependant, au cours des recherches on a pu apercevoir les vêtements que portait le noyé, vêtements qui correspondent à ceux que portait Caunésil à son départ de Magnac-Laval.

Foire du 1^{er} Septembre 1905

La foire du 1^{er} septembre n'a pas été très importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras de 34 à 37 fr. les 50 kilog. Attelages de 700 à 900 la paire. Porcelets de 15 à 30 fr. la pièce.

Moutons gras, 0 fr. 75 le kilog., agneaux 0 fr. 80 le kilog.

Brebis pour l'élevage de 20 à 30 fr. la pièce selon qualité

Blé en vente 100 hect., vendus 85, prix moyen 16 fr. l'hect.

Maïs en vente 80 hect., vendus 70, prix moyen 14 fr. l'hect.

Pommes de terre 3 fr. les 80 litres.

Volailles grasses 0 fr. 75 le 1/2 kilog.; poulets, 0 fr. 80 le 1/2 kilog.; dindes, 0 fr. 65 le 1/2 kilog.; lapins 0 fr. 60 le 1/2 kilog.; canards, 0 fr. 65 le 1/2 kilog.

Œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Il n'a pas été commis de vol au cours de la foire. Cependant, dans la soirée, deux réservistes ont déclaré au bureau de police la perte de leur porte-monnaie contenant une certaine somme.

Etat civil de la ville de Cahors Du 26 Août au 2 Septembre 1905

Naissances

Tulet, André-Marie-Louis, à Larozière.

Brunet, Marcelle-Marie-Alice, rue du Bousquet, 3.

Marcel-Jean, à la Maternité.

André-Jean-Marie, à la Maternité.

Thévenot, René-Maurice, Impasse Catherine, 2.

Houberdon, Jean-Louis-Georges, rue Daurade, 10.

Publications de Mariage

Marcillac, Louis, cocher, et Jarrige-Marie, fille de service.

Mariages

Doladille, Justin-Camille-Jules, rédacteur à la direction des postes et télégraphes, et Gorse, Marie-Françoise-Henriette, s. p.

Décès

Caminade, Jean-Louis-Pierre, 1 mois 1/2, rue du Lycée, 6.

Brugalières, Marie, 60 ans, s. p. à l'Hospice.

Mathieu, Gabriel-Jean-Marie, 5 mois 1/2, Hotel de la Préfecture.

Rigal, Anne, 80 ans, s. p. célibataire, rue St-Barthélemy, 35.

Concots

Cric-Crac, Criquelette, Trac et Vindic. — Voyez-vous donc, amis lecteurs, comme ce petit jeu de Oligne-Musette devient, ainsi que je vous l'annonçais, de plus en plus intéressant, et comme Cric-Crac sait amuser la galerie? Avez-vous jamais connu quelqu'un d'aussi habile à se cacher, à se dissimuler? Plus de petit trou maintenant pour l'apercevoir et pas la moindre indiscretion des meubles qui l'abritent. Pas

Arrondissement de Cahors

Concots

Cric-Crac, Criquelette, Trac et Vindic. — Voyez-vous donc, amis lecteurs, comme ce petit jeu de Oligne-Musette devient, ainsi que je vous l'annonçais, de plus en plus intéressant, et comme Cric-Crac sait amuser la galerie? Avez-vous jamais connu quelqu'un d'aussi habile à se cacher, à se dissimuler? Plus de petit trou maintenant pour l'apercevoir et pas la moindre indiscretion des meubles qui l'abritent. Pas

Abattoir. — Pendant le mois écoulé, il a été abattu 9 bœufs, 122 veaux, 24 moutons, 38 agneaux et 4 porcs qui ont produit 11.070 kilos de viande nette et livrés à la consommation

Etat-civil. — Naissances : Jeanne Delpiro, aux Tuileries; Jammes, aux Tuileries; Maurice Clédal, rue du Sol-de-Trémelle; Prosper Blanc, avenue des Tuileries.

Décès : Barthélemy Lavaur, 78 ans, place de l'Eglise; Antoine Conte, 84 ans, à l'hospice; Antoinette Comiac, 77 ans, rue de la République; Jean Briat, 41 ans, rue Faidherbe.

même Criquelette, Trac et Vindic ne connaissent le lieu de sa cachette et ils sont à se demander si ce crac sonore leur vient des régions éthérées ou des ondes vaseuses.

Cependant que le malheureux indécorable est à se morfondre tout seul sur la sellette, vu et connu de tout le monde, sous les coups qui l'accablent, lui venant il ne sait d'où. Aussi « Que voulez-vous qu'il fit seul contre quatre? — Qu'il meure. » Et c'est ce qu'il est en train de faire, hélas! depuis tantôt vingt ans, de colère, de rage, des durs vérités tombant drues comme des balles sur sa tête chauve.

Vit-on jamais pareille agonie, aussi lente et plus terrible! En est-ce un cadavre récalcitrant et indécorable celui-là! Et où l'ironie devient la plus cruelle, c'est lorsque l'inconnu qui l'assomme se fait, pour la circonstance de la dernière heure, commissaire de police, le recommandant à la mansuétude des siens et fait cesser le tapage nocturne.

C'est bien vrai, Trac et Vindic, vous avez mille fois raison, il n'est rien de tel pour se trahir que la colère et d'aussi manifeste que la mort.

Ayant perdu notre très cher Cric-Crac, nous ne saurions en donner des nouvelles. Néanmoins, il nous semble toujours voir cette physionomie ouverte, cette noble figure encadrée de cheveux couleur d'ébène respirant la grâce et l'immortalité.

O saint Antoine de Padoue, si vous nous faites retrouver ce tout mignon Cric-Crac dont nous avons perdu les traces depuis certain jour qu'il s'aventura dans la direction du fil télégraphique, ou le vulgaire voleur qui nous l'a fait disparaître pour s'emparer de son état civil, nous vous promettons les quatre cheveux qui restent encore à la tête du plus croûté des indécorables.

En attendant, constatons que les épluchures vont de la fameuse pétition de 1899, moins loyale et moins honnête que celle de 1904, au célèbre charivari de 1885 et réciproquement, avec ce petit intermède :

L'as-tu vue

La cas...quette, la casquette;

L'as-tu vue

La casquette du père Criquelette.

Le plus seul des indécorables.

Escayrac

Dimanche, 3 septembre, aura lieu la fête votive d'Escayrac. De grands préparatifs sont faits pour ce jour : excellente musique, jeux, divertissements, tout sera à souhait.

Lascabanes

La jeunesse de Lascabanes invite la jeunesse des communes voisines à venir assister à leur grande fête qui aura lieu le dimanche 10 septembre.

Cette fête comprendra une excellente musique et de nombreux jeux.

La fête commencera le 9 septembre à 4 heures du soir par la plantation du mai.

La fête sera annoncée par deux coups de canon et puis un grand bal aura lieu.

Le dimanche, à 9 heures, la musique fera le tour de la ville pour donner l'aubade à chacun; à 1 heure distribution des bouquets; à 4 heures jeux du mâ de cocagne, course de bicyclettes, jeux de la poule, jeux de la cruche.

Après aura lieu le grand bal et le soir brillant feu d'artifice.

La fête recommencera le lundi 11 septembre.

Figeac

Le taureau s'est réveillé!

Le prochain vote du Conseil général

LA PRIÈRE D'UN DÉPUTÉ

Un de nos amis de Figeac nous envoie la communication suivante que nous insérons avec plaisir et sans commentaires :

Figeac 30 août.

Avant l'été finale, le taureau s'est réveillé.

Secouant les banderilles qui, depuis de longs mois pleuvent sur lui, le député de Figeac a conçu et exécuté un coup de théâtre : il a fait voter, par l'Assemblée départementale, une demande d'avancement pour un fonctionnaire que le Journal du Lot n'a point coutume de flagorner.

En vrai Terre-neuve, notre ex-potential, qui est un homme de courage (!!) s'est jeté à l'eau pour essayer d'en retirer un noyé : le Dr Larnaudie a pratiqué avec art la traction rythmique de la langue et tout va pour le mieux, nous assurément.

Et nous en sommes ravis, justes cieux!

Sénateurs et députés en mal de réélection, conseillers généraux bons enfants, tous ont été unanimes à voter des félicitations aux fonctionnaires départementaux. Huissiers et gardes-chiourme en ont pris pour leur modeste grade.

On ne saurait s'arrêter en si bonne voie et à la session d'octobre, le vœu suivant sera déposé par un de nos amis qui a bien voulu nous en réserver la première :

« Considérant que M. le Préfet du Lot, par son administration sage et prudente, et autant que ferme et indépendante, a assuré le triomphe de la République démocratique que dans le Lot ;

« Considérant tout spécialement que, dans l'arrondissement de Figeac, ce haut magistrat a su se plier à toutes les exigences de M. Vival ;

« que dans l'affaire de Leyme il a fait preuve d'un tact que l'accord d'Agénas a su apprécier ;

« qu'à l'heure actuelle encore, il entraîne de son mieux, sur les ordres du député moribond, l'œuvre laïque de la municipalité de Figeac ;

« Considérant que de tels services doivent être rémunérés autrement qu'en monnaie de singe ;

« Le Conseil général, émet le vœu que M. le Préfet soit élevé à la première classe de son emploi et qu'à raison de son activité proverbiale, il soit en même temps pourvu de la Trésorerie générale du Lot avec cumul de traitement. »

Nous espérons tous, à Figeac qu'il aura unanimement pour le vote de cette motion et nous attendons avec une fiévreuse impatience la distribution à profusion d'un bel article de M. Vival, annonçant pour la 2^e fois l'exécution et la mort du Journal du Lot.

Car vous n'ignorez point qu'on vient de semer dans notre ville et dans notre département les numéros d'un journal républicain dans lequel M. Vival exhale sa haine contre la feuille républicaine qui refusa de se plier à ses caprices et de l'encenser à jet continu.

Oui, mon cher Directeur, cette prose inénarrable a été lancée dans la rivière et dans le Causse, dans le Céle et dans le Ségala. Dans maints presbytères elle a fait fureur, vous dis-je! La Place de la Raison en a frémi ; des groupes se formaient et on conciliait déjà sur le point de savoir si on n'envairait pas une délégation aux obscures du Journal du Lot.

L'angoisse fut cependant de courte durée, des nouvelles rassurantes nous parvinrent enfin sur la santé du journal et de son vaillant Directeur ; on lut et on relut cette prose et le rire le plus franc succéda aux transes de la première heure. On s'aperçut vite que le condamné en cette occurrence, n'était point le Journal du Lot, — qui compte dans les rangs républicains de l'Assemblée départementale une presque unanimité d'amis personnels et politiques, mais bien le député de Figeac.

Et quel lamentable condamné ! M. Vival a pris, dans ce factum, l'attitude d'un condamné qui supplie et qui demande grâce ; et suivant le mot que j'entendis prononcer à mes côtés, le titre de ce vibrant appel aurait dû être :

« La dernière prière d'un condamné »

Voilà comment se termine la politique d'un homme qui vécut d'anticléricalisme : il finit dans la prière !

Et voici la prière que l'ancien maire de Figeac a récitée dans cette circonstance, qu'il récite tous les soirs sous

le regard émerveillé des bonnes sœurs à qui il confie ses travaux de fine lingerie :

« Sénateurs, mes seigneurs et maîtres, ne m'abandonnez point je vous en conjure.

« Sans doute, j'ai eu à votre égard une attitude cassante, hostile, autoritaire, mais c'est la pure affaire de tempérament. J'ai échoué dans ma tentative de domination unitarverselle sur le Département ; je ne la recommencerai point, je vous en fais le serment.

« On vous dit que je veux faire obstacle à vos candidatures en janvier prochain. N'en croyez rien ; je veux être au contraire, votre soutien le plus ardent. C'est sur mes épaules encore robustes que vous serez portés en triomphe.

« N'écoutez pas le Journal du Lot, repaire d'idées sectaires et vénales. Je fais partie avec vous et mon vieux copain REY, de la vieille garde républicaine.

« Restons solidaires unitarversels. J'aiderai à vous maintenir au Luxembourg.

« Sauvez mon siège de député et celui de Rey.

« Ainsi soit-il ! »

Telle fut la prière de notre ancien maire.

Une promenade en ville au lendemain de ce ballon d'essai... Hélas ! les dos se tournent plus que jamais, les mains restent dans les poches, les regards sont méprisants ou indifférents.

Un cadavre erre dans nos murs, et ce n'est pas celui du Journal du Lot !

Infortuné Vival, nous l'avons vu si rarement humble et suppliant dans ce Figeac qui le rejette chaque jour davantage !!!

M. N.

Nous recevons une communication que nous ne pouvons insérer sans connaître l'auteur.

Cajarc

Les reflets de Cajarc. — Dans son numéro d'aujourd'hui, la Dépêche de Toulouse a inséré, sous la signature : « Un groupe de démocrates », un entrefilet dont la provenance ne nous est pas connue. Il est plaisant de se voir traiter de cléricaux par des républicains de cette teinte.

Mais enfin pourquoi cet anonymat ? Puisqu'il se plaît à critiquer mes faibles reflets, je lui demande de donner à sa critique la valeur intégrale de l'auteur en la signant. Je ne demande pas cette signature pour moi, parce que je la connais ; mais je la voudrais pour les lecteurs de la Dépêche, qui seraient peut-être surpris.

Le style est d'un caméringue qui va chercher la défense du chef dans Fabiola, de Wiseman. C'est charlatanesque. Naturellement, cet entrefilet, placé sous le pennon du républicanisme. Ces expressions désuètes, parce que trop souvent employées, sont un palliatif pour leur colère excessive, mais ils en abusent.

Toujours les mêmes injures et les mêmes procédés. Il lui faut un pseudonyme pour dire que nous sommes des imbéciles, des ridicules, des fous, des vendus, etc., etc. Lorsque j'ai quelque chose à dire à mes adversaires, je ne prends pas tant de précautions. Certainement, je n'écris pas bien, — je ne l'ai jamais ignoré, — mais je crois bien que nous sommes de la même force.

M. Vincent s'est retiré de la politique ; il ne l'ignore pas, puisqu'il a lu ses élocubrations. Qu'importe, il va le chercher dans sa retraite pour lui dire qu'il est un irresponsable. Quand on a ce courage, il est malséant d'envoyer ses sympathies à quelqu'un, même à M. de Toirac.

S. BAR.

Ecole des filles. — Par décision de M. le Préfet du Lot, en date du 23 août, une enquête est ouverte au sujet de l'emplacement d'une école de filles dont la construction est depuis longtemps projetée.

Le dossier de cette affaire sera déposé, du 27 août au 10 septembre inclusivement, au secrétariat de la mairie, où tout le monde pourra en prendre connaissance tous les jours de 2 à 5 heures du soir.

Passé ce délai, un commissaire enquêteur recevra pendant trois jours les réclamations qui lui seront adressées par les intéressés.

Yonne de Piquefort Condottière. — Au lendemain de l'élection du Président du Comité radical-socialiste de Cajarc, les républicains avisés se demandèrent, anxieusement, quelles manœuvres avaient pu conduire à cette présidence un homme que certains pamphlets semblaient devoir écarter à jamais de l'arène politique.

Quelques irréductibles protestèrent énergiquement, contre ce choix et même le correspondant de la Dépêche donna, pour ce motif, sa démission qu'il retira ensuite....

Ce jour-là un nouveau parti se créa, composé de tous ceux qui pratiquent, admirablement bien, le culte du Pouvoir.

Ce parti avait les deux hommes indispensables pour vivre, peut-être ; mais, sans doute, pour mourir. L'un opère dans le canton, il possède, comme le moindre des conseillers généraux, la facilité de quelques faveurs et n'aime pas les hommes qui savent rester libres. A temps perdu, il rédige des votes de

félicitations et de sympathies qu'il se fait adresser par les maires de quelques communes. Il veut prouver à ses électeurs que la réclame est l'arme invulnérable de notre époque.

L'autre est plus connu ; des hommes qui n'aiment pas les reproches immérités allèrent, un jour, le chercher dans un bureau de rédaction, où sous un nom de femme il injuriait des personnes fort estimées à Cajarc.

Ce pseudo-écrivain devait être le champion d'un secte qui va heureusement disparaître.

Il jeta son dévolu sur une chapelle qui trouve en lui le représentant imaginaire d'un groupe fictif de démocrates.

Avec une audace qui ne connaît pas de limites, il a fait croire à deux ou trois naïfs qu'il sortait de la pénombre où l'avaient conduit ses actes, pour sauver un grand parti !!!

La modestie n'est pas sa caractéristique.

Aux jours de mauvaise humeur, il dicte quelques pamphlets et le lendemain, la Dépêche dit excellemment : « On nous prie d'insérer ».

Un pseudonyme quelconque couvre souvent une cascade d'injures à l'adresse d'une poignée de vrais démocrates.

Autrefois, nous lisions au bas de ces injures : Yvonne de Piquefort, mais depuis qu'il a évolué il signe : « Un groupe de Démocrates » c'est plus moderne et cela s'harmonise fort bien avec ses prétentions politiques.

Le dernier de ces entrefilets me rappelle les premiers qui parurent dans certaine feuille....

Les expressions sont gracieuses et choisies.

Invariablement, il plaint ses adversaires qui sont fous, ambitieux, énergumènes, irresponsables etc.

A côté de lui, c'est de la racaille. Yvonne de Piquefort, c'est la fleur de la société, l'incarnation d'un monde select, c'est la moralité personnifiée, une beauté de notre époque, le lustre d'un grand parti, le phare de l'immensité et que sais-je encore ?

(A suivre) Lucien DELPAS.

Camburac

Les lecteurs de l'article paru dans le Journal du Lot du 13 août dernier, doivent se demander comment ce monsieur est resté si longtemps à la tête de notre commune alors qu'aujourd'hui il est l'objet de si vives attaques de la part de ses électeurs. Je viens leur donner à ce sujet des explications nettes et franches et en même temps les justes causes de cette décadence si précipitée.

Notre maire n'a jamais gouverné par lui-même, il a toujours subi l'influence d'un sien ami, le Grand Electeur. Ce dernier impérieux, commande en maître, il faut que tout plie sous lui. M. le Maire écoute et agit d'après ses ordres. Pour pouvoir agir ainsi et conserver leur maîtrise, ces messieurs avaient soin de s'adjoindre comme conseillers des membres sachant à peine signer, discutant nullement, acceptant sans sourciller les propositions qui leur étaient faites, le Grand Electeur l'avait ordonné, il fallait obéir. La discussion n'avait pas lieu au conseil municipal ; celui qui voulait aller contre les propositions de M. le Maire n'était plus son ami et gare alors aux élections suivantes, il fallait simplement se présenter dans la salle des réunions et donner sa signature.

L'Edilité était donc chez nous une plaisanterie. Mais fort heureusement la situation a un peu changé ; aux dernières élections quelques candidats contraires à M. le Maire furent élus. Aussitôt les séances municipales s'anémèrent, d'anciens conseillers fatigués depuis longtemps de la manière d'agir de leur chef, s'allièrent avec les nouveaux, et voyant que comme par le passé leur présence était encore inutile, décidèrent avec juste raison de ne plus se présenter aux réunions.

Voilà pourquoi depuis cinq ou six mois nous ne sommes administrés que par 4 membres ou pour mieux dire par un seul.

L'heure a sonné, notre population ne veut plus ni de son Maire ni du Grand-Electeur et elle espère que remède sera apporté à cette situation irrégulière, illegale.

Un Socio.

Aynac

A M. le comte de Toulouse-Lautrec. Monsieur le comte,

Votre réplique me plaît et me charme tellement que je ne puis résister à la tentation de venir encore une fois m'entretenir avec vous.

Il n'est pas nécessaire, dites-vous, d'être un puits de science pour discuter les questions que j'ai soulevées et qui, dites-vous sont remplies d'erreurs ; on dirait cependant qu'elles vous ont piqué au vif, ce qui prouve qu'il doit y avoir du vrai.

Que voulez-vous ? je n'ai jamais cru moi non plus qu'il fut nécessaire d'être marmousette ni brancardier à Notre Dame des Miracles pour pouvoir exprimer sa pensée. Donc je vous traduis nettement et simplement mes idées, tandis que vous semblez vous évertuer à relever mes prétendues erreurs par des contre-vérités.

Quand, dans un entrefilet paru le 16 juillet, je vous parlais du pont de Prémarty vous le prenez de bien haut M. le comte, et croyant me mater, vous me demandez des preuves. Que pensez-vous de celles qu'on vous a données ? Qu'avez-vous à répondre ?

Espérons qu'en suivant nos discussions les électeurs sauront apprécier et donneront raison à qui y a droit. Vous me dites aussi que j'aurais peut-être été bien accueilli par M. Vayssières et que vous ne me manqueriez pas vous non plus. Pécuniairement je n'ai jamais cru que vous fussiez antropophage ; d'ailleurs j'en ai vu bien d'autres et je ne suis pas peureux ; j'ai rencontré parfois sur mon chemin des boule-dogues qui me montraient d'énormes crocs et cependant ils ne mordaient pas.

Quant à M. Vayssières il ne m'a jamais fait que du bien, je l'avoue, et lui en suis reconnaissant, mais, selon

moi, la reconnaissance n'entre pas en ligne de compte en politique ; pour ma part, ce n'est pas la politique qui est cause de son échec, mais c'est la jalousie et la mauvaise foi de certains personnages.

Sachez aussi que si je me cache sous le pseudonyme « Durapiat » (quoique j'ai tort selon vous) c'est par pure fantaisie et non par crainte et quand je voudrais me présenter devant n'importe qui, ma figure n'est pas bien avenante, mais elle n'est pas couverte d'ulcères, donc je me dispenserai de vos conseils ; je ne prendrai pas de masque !...

Encore un mot M. le comte !

Pour nous prouver votre popularité dans Aynac, vous faites allusion au scrutin des 1^{er} et 8 mai 1904 qui, je l'avoue vous ont donné une grosse majorité ; mais que ne vous rappelez-vous aussi la décision du Conseil de préfecture et celle plus récente encore du Conseil d'Etat qui nous prouvent aussi la loyauté de vos manœuvres électorales.

Quant à votre adjoint nous ne trouvons pas étrange qu'il travaille ses terres et remplisse en même temps ses fonctions d'adjoint, il en est ainsi dans presque toutes les communes. Mais voilà bien deux postes, quant au secrétariat de la mairie qui est le troisième on comprendrait qu'il fut confié à un autre, de cette façon il y aurait toujours quelqu'un à la mairie.

M. le Comte, il ne faut pas m'en vouloir si je m'exprime avec un peu trop de liberté à votre égard, car j'ai l'habitude de parler franchement et sans détour, mais aussi sans rancune et si, comme vous le dites dans le Journal du Lot, vous désirez faire ma connaissance, vous n'avez qu'à m'en prévenir.

Je suis Durapiat dans le Journal du Lot et Galy Etienne pour vous servir. J'ai l'honneur de vous saluer.

GALY, Etienne, Membre du Comité démocratique d'Aynac.

Loubressac

Démission du président de la fabrique. — Aux élections partielles faites dernièrement pour le conseil de fabrique de la commune de Loubressac, il s'est passé des irrégularités si criantes que M. Sylvain Lafougal, alors président de cette fabrique, n'a pas cru devoir rester plus longtemps à cette fonction.

Voici le fait :

Il s'agissait de remplacer un membre du conseil par un nouveau candidat. Le conseil tout entier s'est réuni, quelques jours avant l'élection, chez M. le Président, et la, d'un commun accord, on fit le choix du candidat. M. le Président devait prévenir celui que l'on avait librement choisi. Après beaucoup d'insistance de sa part, il est parvenu à avoir l'adhésion de l'élu provisoire. La veille de l'élection, M. Sylvain Lafougal va trouver le curé pour lui communiquer tout ce qui s'était passé et, chose étonnante, ce bon pasteur agréa la candidature et se déclara fort heureux du choix, car, disait-il, il convenait beaucoup de pouvoir remplacer un membre sortant du bourg par un autre membre de la même localité. Tout allait donc bien.

Le matin de l'élection, les fabriciens se réunirent de nouveau chez M. le Président et, librement, décidèrent de voter pour le candidat que l'on avait désigné. Mais sur une pression inattendue de M. le curé, tous ces électeurs craignirent sans doute de perdre leur siège d'honneur et revinrent sur la parole donnée en nommant un autre citoyen au conseil de fabrique.

A la suite de cette attitude que nous laissons à l'appréciation de chacun, M. Sylvain Lafougal, qui l'on voulait conserver comme président de la fabrique, a nettement refusé cet honneur ! et a donné sa démission de président et de membre de la fabrique de Loubressac.

Tout est bien qui finit bien : les républicains devraient bien rester en dehors, à l'avenir, de ces assemblées.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. le député. — Notre député se sent mal à l'aise ; à toutes les foires qui ont lieu dans les communes de l'arrondissement, il va en visiteur, parcourant les divers foirails, tendant la main à tout citoyen qui passe à côté de lui.

Mais cette « cordialité » ne lui réussit guère : les électeurs républicains de l'arrondissement savent ce que signifie ces gestes de main tendue !

M. Lachize voudrait être réélu député ! C'est son ambition, c'est son rêve, c'est son cauchemar, et déjà, certainement, il réfléchit quelle combinaison il va élaborer pour obtenir les suffrages des électeurs.

Mais quoi qu'il fasse, les électeurs républicains ne se comptent pas sur lui, en mai 1906.

Dans toutes les communes de l'arrondissement, les démocrates s'organisent en vue des luttes prochaines : doter du succès qu'ils obtiendront, ce serait mal connaître les sentiments de toute une vaillante population qui depuis longtemps aspire à un représentant qui ne fait rien et ne veut rien faire en faveur des idées de progrès et des réformes réclamées par la démocratie.

La réaction à ses ordres M. Lachize : celui-ci est acquis à tout ce qui est contraire à la démocratie : ses votes récents le prouvent surabondamment, et son attitude dernière à la Chambre ne doit plus laisser aucun doute dans l'esprit des démocrates que le député de l'arrondissement de Gourdon n'est plus l'homme qui doit présider aux destinées politiques de cet arrondissement.

Vol. — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, pendant son absence, dans la maison du nommé Guillaume Valade, cultivateur à Souillac, et ont dérobé une grande marmite estimée à la somme de 40 fr.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de cette ville.

La foudre. — Pendant le dernier orage qui a sévi dans notre contrée, la foudre est tombée sur une étable renfermant un troupeau de brebis appartenant au nommé M... cantonnier à St-Projet, et en a tué 3 des plus belles, estimées à la somme de 90 fr. environ.

Ussel

Correspondance. — Permettez-moi de répondre un mot à l'article que vous avez publié contre moi, dans le numéro du mercredi 30 août. On me fait un grief d'avoir été élu conseiller municipal de la commune d'Ussel en remplacement de mon père décédé. Cependant j'estime que c'était mon droit d'être candidat, et que de plus, j'avais des titres suffisants pour solliciter les suffrages de mes compatriotes.

Je ne prends pas la peine de les énumérer ici, car votre correspondant les connaît certainement aussi bien que moi.

L'élection n'a pas été portée sur le terrain politique ; elle est restée ce qu'elle devait être, une élection d'intérêt local ; ce qui ne veut pas dire que je ne sois républicain et que je renie mes principes et ceux de toute ma famille, par simple ambition d'être revêtu du titre de conseiller municipal.

Il y a eu, il est vrai des dissensions entre la majorité du conseil municipal et moi au sujet de certaines questions d'administration locale. Je considérais l'attitude prise par la majorité du conseil comme injuste, intolérante, et de nature à froisser les sentiments de la majorité de la population. J'ai crié : « casse-cou » à mes amis, mais ils n'ont pas voulu entendre raison.

Le résultat a été tel que j'en ai prévu, et je suis fier de la majorité du Conseil municipal n'était pas capable de faire élire dimanche dernier, un candidat qui aurait porté son estampille exclusive.

Du reste, si l'on veut élucider la question, il y a un moyen bien simple : c'est que le conseil municipal donne sa démission et que l'on fasse procéder à des élections générales. Pour mon compte je suis prêt à donner la mienne, et l'on verra si le vote émis en ma faveur, est un vote de surprise ou bien l'expression d'un sentiment mûri et réfléchi de la part de la majorité des électeurs.

Ne parlez pas de cléricisme, je n'ai sollicité les voix de personne, et celles des partisans du curé moins que tout autres ; mais j'ai respecté des sentiments que je ne partage pas ; et jamais je n'entrerais dans une cabale qui n'aurait but que celui d'être désagréable à des adversaires, sans raison légitime. La liberté pour tous : telle est ma devise.

Jules BALAGAYRIE

Nous n'avons jamais eu l'intention de contester à M. Balagayrie ses sentiments républicains ; au contraire.

C'est parce que nous savions qu'il était un ferme démocrate que nous avons cru devoir le mettre en garde contre les manœuvres que nos adversaires avaient préparées.

Le passé de son père, le regretté maire, est pour les républicains un sûr garant que les fils n'ont pas cherché les voix réactionnaires.

Bon sang ne saurait mentir. Nous publierons dans notre prochain numéro la réponse de notre correspondant.

N. D. L. R.

LA HERNIE et les Maladies du Ventre

Nous tenons à rappeler à nos lecteurs et à nos lectrices que M. A. CLAVERIE, l'éminent spécialiste de Paris, est de passage dans notre contrée.

Il visitera gratuitement les malades et fera lui-même l'application de ses merveilleux appareils brevetés, dont la réputation est universelle, de neuf heures du matin à cinq heures du soir :

Figeac, à l'Hôtel des Voyageurs (Villa), le Samedi 2 Septembre.

Cahors, à l'Hôtel des Ambassadeurs, le Dimanche 3 Septembre.

MARCHÉS AUX PRUNES

Mombahus (Lot-et-Garonne), 30 août. — Apport, 300 quintaux. Marchandise de toute beauté, enlevée rapidement aux prix suivants : 130/5, 9 francs ; 120/5, de 10 à 11 fr. ; 110/5, de 12 à 13 fr. 50 ; 100/5, 15 fr. ; 90/5, de 16 à 17 fr. ; 80/5, de 20 à 21 fr. 50 ; 70/5, de 24 à 25 fr. Nous tenons à rappeler que la grêle n'a pas causé de dégâts à la prune, dans notre région ; ce fruit reste ce qu'il était, c'est-à-dire de qualité excellente.

Voici les cours pratiqués à notre marché de mercredi :

Les 70/4 fruits au demi-kilo, de 24 à 25 fr. ; les 80/4, de 18 à 20 fr. ; les 90/4, de 15 à 16 fr. ; les 100/4, de 12 à 13 fr. ; les 110/4, de 10 à 11 fr. ; les 120/4, de 7 à 8 fr. ; fretin, de 3 à 6 fr., les 50 kilos.

Beaucoup de négociants ; vente active. Les cours s'annoncent comme devant être généralement assez élevés, mais on observe encore une certaine hésitation de la part des acheteurs et des vendeurs.

TOURCOING 1906 Exposition des Industries Textiles

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 41, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

AVIS

M. FARGE, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

ON DEMANDE

Un garçon de 14 à 15 ans pour clouer des caisses à la scierie de Labéraudie.

S'y adresser.

LES SOUFFRANCES QU'ENDURE LA FEMME ENCEINTE

sont fort pénibles avec L'ACCABLANTE TEMPÉRATURE des jours d'été ; LA FUTURE MAMAN

sera donc particulièrement heureuse d'apprendre que l'Emulsion Scott

est idéal remède à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, la DÉBARASSERA INFALLIBLEMENT de tous ses maux. Les substances qui entrent dans la composition de l'Emulsion Scott sont SI PURES, le mélange d'après le procédé Scott en est SI PERFECTIONNÉ que quelle que soit l'intensité des chaleurs, TOUT ESTOMAC, si faible soit-il, SUPPORTE ET DIGÈRE admirablement bien l'Emulsion Scott qui, de plus et mieux encore,

RÉVEILLE ET AMÉLIORE L'APPÉTIT ; le goût, d'ailleurs, en est DES PLUS SAVOUREUX. N'hésitez donc pas longtemps, Madame, à l'essayer.

VOTRE BÉBÉ sûrement en profitera lui aussi, car l'Emulsion Scott renferme tous les éléments nécessaires à une SAINE ET NORMALE FORMATION de l'enfant.

Echantillon envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres-poste (mentionnez toutefois le titre de ce journal).

EMULSION SCOTT (Delonché et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris

RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE indispensable

RICQLÈS Hors Concours PARIS 1900 1^{er} PRIX, St-Louis 1904

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

LOTTERIE POUR LES ENFANTS TUBERCULEUX

TIRAGE GROS LOT : 250.000 fr. 15 Février 1906

Variétés

A PROPOS DE LA CHASSE

Au moment où tous les bons citoyens, appartenant à diverses classes de la Société, s'occupent par la voie de la presse d'élaborer certaines questions, qui tendent à donner à la nation un gouvernement définitif par la République qui donne à tous les citoyens la jouissance de leurs droits civiques, les rend maîtres et juges de leurs destinées futures; il me semble à propos que quelques-uns d'entre nous, nous aussi, qui occupons à toutes les charges, nous occupions à réclamer hautement certaines réformes fiscales, qui sont présentement et immédiatement susceptibles d'être pratiquées sans nuire au trésor.

Mon intention est de vous entretenir aujourd'hui de l'exercice qui s'est ouvert dimanche dernier : LA CHASSE.

Cet exercice est très ancien. On commença à le pratiquer pour détruire, par la force ou par adresse, certains animaux qui mettaient en péril la vie de l'homme et d'autres, plus nombreux, qui ravageaient les récoltes, et de bon goût et dans les peaux de tous une ressource précieuse pour les vêtements, cet exercice se propagea rapidement et devint plus qu'un amusement, mais une nécessité.

Aussi les monarques de la féodalité, jaloux de rendre, bien vite, des ordonnances qui privèrent le peuple dans ses amusements, sa nourriture et son vestiaire. Il fallait être grand seigneur, justicier, ou être possesseur d'une lettre patente du roi pour pouvoir chasser.

Je crois intéressant pour vous, amis lecteurs, de faire passer sous vos yeux un court aperçu de ce qui se passait sous François I^{er} et ses successeurs : « Ceux qui chasseront contre les prohibitions et défenses susdites pour la première fois, seront condamnés à l'amende de deux cent cinquante livres tournois, s'ils ont de quoi payer, et les engins et bâtons confisqués; et ceux qui n'auront de quoi payer, seront battus de verges autour des forêts ou garennes où ils auront délinqué, et bannis sous peine de la mort de quinze lieues à l'entour des dites forêts ou garennes. Et s'ils retournent après les dites punitions, la tierce fois seront mis aux galères par force, ou battus de verges, ou bannis perpétuellement de notre royaume et leurs biens confisqués; et s'ils étaient incorrigibles et obstinés et résidaient après les dites punitions en enfreignant leur ban, se verront punis du dernier supplice. »

Ainsi on traitait jadis nos devanciers. Je ne m'arrête pas à des temps aussi tristes, vous devez les avoir tant en horreur que moi, j'aborde d'un seul trait la législation qui date des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, époque mémorable, qui abolit, en matière de chasse, tous

les restes de privilèges de la féodalité. Cette loi ne me paraît cependant pas parfaite, il s'en manque; mais elle rend à chacun son titre de propriété, puisque tout propriétaire a le droit de détruire ou de faire tuer, seulement sur ses possessions toute espèce de gibier, en se conformant aux lois de police.

Passons maintenant à la loi en vigueur. On trouve des commentateurs qui, sans se gêner le moins du monde, quand vous leur parlez de cette loi et que vous leur faites observer que c'est encore un reste de féodalité, vous répondent naïvement que cette loi n'est qu'une loi de moralité.

Pour qualifier ce mot morale, ils observent que la chasse doit être suspendue, dans une certaine saison afin de laisser au gibier le soin de se reproduire, de se multiplier, d'un autre côté il faut que les récoltes soient respectées; que nul ne puisse chasser si la chasse n'est pas ouverte; que nul non plus ne peut chasser sur la propriété d'autrui, malgré le propriétaire. En voilà d'est-ce pas, de la morale. Et qui la transgresse cette morale? Ce n'est pas le laboureur, l'agriculteur, le petit propriétaire, fatigué, éreinté.

Que veut donc, que demande ce laboureur? Ce qu'il prétend demander, c'est que la loi soit égale pour tous, qu'elle soit à la portée de tous. Est-ce que la loi est égale pour tous avec des permis de chasse de 25 à 40 fr. comme aujourd'hui. Le gouvernement pour équilibrer ses budgets, se trompe

grossièrement en élevant le prix d'une manière aussi exorbitante, inabordable pour les petites bourses.

Les modifications qui devraient intervenir immédiatement seraient que le gouvernement mit tout de suite le prix des permis de chasse à dix francs moitié pour l'Etat et le reste revenant à la commune; il connaît mieux que nous le déficit qu'a créé l'augmentation, il perd gros, ainsi que les caisses municipales qui avaient là une bonne ressource.

La police de la chasse devrait exiger que tout individu pris en flagrant délit de chasse, en temps prohibé ou sans permis, en temps ordinaire, fut condamné à 6 mois de prison et à 500 francs d'amende.

On verrait alors moins de ces braconniers qui ne chassent en plein jour, qu'avec de mauvais fusils, ou feignant de chasser, pour découvrir quelque chose de la propriété d'autrui qu'il s'attribue la nuit suivante, partant de braconniers, ils passent maraudeurs.

La morale, l'Etat, les Conseils municipaux sont intéressés à une bonne solution de cette importante question.

Maintenant les déficits budgétaires préoccupent. Nous avons hâte de demander d'utiles réformes, les laboureurs y songent et se préparent à le montrer toutes les fois qu'ils seront consultés.

Le lecteur assidu du Journal du Lot

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisies. — Articles de Religion
ACHAT ET ECHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMEGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

FUTAILLES A VENDRE
MM. GENETIER & Co, marchands de futailles en gros, 18, 20, 22, Quai de la Rapée, à Paris, informent MM. les Viticulteurs qu'ils possèdent un stock considérable de futailles de tous genres à des prix très réduits. Ils se tiennent à leur entière disposition pour leur faire connaître les qualités et conditions de vente de ces marchandises et au besoin leur en adresser de petites quantités suivant leur désir et sans augmentation de prix.

RÈGLES Méthode infallible pour tous retards. 11 fr. Péris de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 29

LES OUBLIETTES

DU **VIEUX LOUVRE**

PAR **Henri AUGU**

XV

Au fond des Oubliettes

On pria Thomas de descendre, et le maronnier aidé de Marcel, fit glisser Villon dans l'in pace, après lui avoir attaché la corde sous les aisselles.

In pace !... Ce n'était pas en pace que mouraient les infortunés qu'on avait plongés dans d'exécrables basses-fosses, trop réellement en usage à cette époque barbare !

Dans la nouvelle fosse, véritable puits, Villon trouva son pauvre et cher ami, Jean Guillery, les pieds dans la fange, à côté d'ossements semblables à ceux d'en haut.

Le malheureux grelottait de froid et mourait de faim.

Depuis plusieurs jours il était là, et reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

l'horreur de sa situation était encore augmentée par le voisinage du moribond dont il était destiné à partager le sort.

Qu'avait-il fait ? Qui l'avait jeté dans cet effroyable trou ?

Le poète l'apprit par quelques mots du ménestrel, après qu'il l'eut remonté dans l'oubliette supérieure et que Marcel lui eut administré un cordial, présent du docteur noir.

En effet, par moments, la seconde voix formulait ce lamentable cri :

— Du pain !

Jean Guillery avait, aux Halles, chanté un couplet contre Tristan, le grand prévôt, et celui-ci, l'ayant su, l'avait fait arrêter et plonger dans l'in pace.

— Fuyons cet affreux séjour, s'écria le poète en prenant son ami dans les bras.

— Et ce moribond, dit Marcel.

— On se tourne vers l'infortuné.

Il ne râlait plus, il était mort.

Marcel et le poète, chargé de son cher fardeau, gravirent l'échelle de fer sortirent enfin de ce lieu funèbre.

On résolut de gagner au plus vite le deuxième étage de la tour où l'ouvrier haubergier avait désigné à Thomas la cellule de maître Coictier.

Villon devait, avec son ami, attendre, dans le couloir, le long des cachots.

Comme on repassait devant la chambre aux tortures, Marcel qui froîlait la muraille opposée heurta du pied contre

des objets qui en chequant rendirent un son sec.

— Encore des ossements ! fit-il.

Thomas se pencha pour éclairer l'endroit.

Quoique son odorat comme celui de ses amis fût déjà habitué aux émanations de ces régions souterraines et de leurs charniers, le maronnier ne put s'empêcher de faire un mouvement.

Une de ces bouffées infectes qui avaient déjà frappé nos amis était venu le prendre à la gorge.

Le poète bourbeux lui-même s'écria : — C'est une peste.

Néanmoins on voulut inspecter ce qui paraissait être un foyer de pourriture.

On reconnut une ouverture cintrée, haute de deux pieds et demi, garnis d'une frette de barreaux entrelacés.

C'était comme un regard, car la frette était scellée à demeure.

Thomas fit projeter à sa lanterne une traînée de lumière à travers les barreaux.

Tous reculèrent avec un cri d'horreur.

Il n'y avait pas seulement là des os, dont deux étaient tombés à travers la fente.

On y distingua aussi des chairs en putréfaction autour des lames d'acier tranchantes qui semblaient les avoir déchiquetées.

Aux parois, le long des crampons aigus qui dressaient leurs pointes en

l'air, on voyait des éclaboussures de sang.

Des reptiles, des bêtes, des monstres sans forme et sans nom se repaissaient là à leur aise.

On était devant un de ces épouvantables puits dans lesquels, par une trappe, infernal traquenard, on faisait tomber la victime.

Sépulchre sanglant qui attendait sans cesse sa proie vivante !

A la suite d'une de ces intuitions rapides que souvent acquiert l'âme dans un moment de surexcitation, machinalement et avec un frisson, Marcel se mit à appeler :

— Jehan !

— Quoi ! dit Thomas à l'écolier, vous croyez ?

— C'est vrai, répondit l'étudiant. Ce serait atroce. Eloignons-nous !

Il achevait à peine et déjà le maronnier s'était avancé avec sa lanterne dans le couloir qu'une clarté subite, partant d'en haut vint illuminer ce sanglant taudou.

Chacun tressaillit.

Presque au même instant un corps opaque éclipsa la lumière.

On entendit un cri strident, suivi aussitôt d'un crissement de fer, et enfin d'un bruit pareil à celui d'une trappe qui se refermait...

Puis, plus rien. Le silence de la tombe.

Marcel et ses amis étaient comme pétrifiés.

Pourtant on n'avait ouï la chute d'aucun corps.

De nouveau Thomas éclaira l'intérieur de l'abominable puits.

Les lames de fer jouaient comme pour taillader la victime.

Mais la victime était absente.

Quelle chose d'insolite devant s'être passée dans le hideux traquenard.

Cette fois, ce fut un affreux pressentiment qui saisit Marcel.

— Jehan ! appela-t-il de nouveau avec la plus vive anxiété.

— Marcel ! répondit-il immédiatement d'en haut.

L'écolier bondit de joie.

Cette voix, quoique un peu tremblante, était celle d'un homme sain et sauf.

— Tu n'est pas blessé ?

— Heureusement non ; j'ai été accroché par cet anneau à ma cotte de mailles. Mais venez à mon aide !

— A l'œuvre ! dit Marcel.

Déjà il se mettait à scier les boulons de la frette, lorsque le vieux batelier lui saisit le bras.

— Chut ! fit-il. — Qu'est-ce ? — J'ai entendu grincer une porte en haut des escaliers. On écoute.

(A suivre.)

Bulletin Financier

Les réalisations de bénéfices qui s'étaient produites dans la bourse d'hier et qui avaient pesé sur l'ensemble des cours s'étant arrêtées, la séance d'aujourd'hui est bien meilleure et la reprise est presque générale.

Notre 3 0/0 passe à 100,10.

Les établissements de crédit font preuve d'une très grande fermeté, certains même sont en certaine avance. C'est ainsi que la Banque de Paris atteint 1480; le Foncier se tient à 711; le Lyonnais progresse à 1167; le Comptoir d'Escompte est à 656; la Générale gagne le cours de 646.

Nos chemins ont eux aussi une excellente tenue; des transactions suivies s'opèrent sur le Nord à 1845; sur le Lyon à 1410; sur l'Orléans à 1528.

Le Suez améliore très sensiblement son cours, de 4450, il passe à 4495; le Rio gagne 5 fr. à 1678.

Les rentes étrangères partagent les bonnes dispositions générales, l'Extérieure vaut 92,20; l'Italien 105,40; le Portugais 69,37; grande fermété des fonds russes que nous laissons, le 3 0/0 91 à 81,15; le 3 0/0 96 à 80,50; le 4 0/0 C à 95,05; le Turc se négocie à 92,25; la Banque Ottomane à 598. La Banque Centrale Mexicaine est toujours recherchée à 461.

Sur le marché en banque, des transactions suivies ont lieu sur la Capitilias aux environs de 60. La Dynamite anglaise (The Explosive and Chemical products) se traite à 35 fr.

(SERVICE D'ÉTÉ 1905)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																	
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700			
DIRECT.		EXPRESS.		RAPIDE.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS			
PARIS (Orsay) dép.	2 56a	10 22	7 7	8 47	10 56s.	—	—	—	TOULOUSE d.	1 49	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37 s.	9 16 m.	10 53 m.	11 33 s.	12 12s.	12 22s.	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24		
PARIS (Anst.) dép.	3 11	10 31	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m.	10 53	11 33	12 12s.	12 22s.	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31		
LIMOGES arr.	5 57	4 34 m.	—	2 56	8 58	—	—	—	Cahors d.	—	4 1	5 20	8 11	10 6	—	12 13s.	12 22s.	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31	1 38	1 45	1 52	
LIMOGES dép.	3 19	4 41	—	3 4	9 29	—	—	—	Laibenoque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	12 22s.	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31	1 38	1 45	1 52	
BRIVE arr.	6 23	6 28 s.	—	4 39	12 23	—	—	—	Cieutat	—	—	6 13	9 1	—	—	12 22s.	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31	1 38	1 45	1 52	2 0	
BRIVE dép.	6 45	7 7	—	4 39	12 23	—	—	—	Saint-Pons	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34 s.	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31	1 38	1 45	1 52	2 0	2 7	
Gignac-Cressensac	7 20	—	—	2 41	4 54	—	—	—	CAHORS arr.	2 45	4 38	6 42	9 21s.	10 43	1 24	12 42 s.	12 49 s.	12 56 s.	1 11	1 17	1 24	1 31	1 38	1 45	1 52	2 0	2 7	3 4	
SOULLAC dép.	7 40	7 38	—	—	5 30	—	—	—	CAHORS arr.	2 40	4 49	7 6	5 57 m.	10 47	1 28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 11
SOULLAC arr.	7 45	7 40	—	—	5 33	—	—	—	Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 18
CAZOULES	7 53	—	—	—	2 18	—	—	—	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 25
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	—	—	—	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	6 41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 32
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	—	—	—	Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 39
GOURDON	8 31	8 8	—	—	2 56	—	—	—	Saint-Clair	—	—	8 6	7 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 46
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	GOURDON	—	—	5 31	8 21	7 59	11 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 53
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	—	—	—	Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 0
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	—	—	—	Lamothe-Fénel.	—	—	8 39	7 35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 7
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	—	—	—	CAZOULES	—	—	8 53	7 50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 14
Espère	9 22	—	—	—	3																								